



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.64/Corr.1  
28 mai 1991

FRANCAIS

UN LIBRARY  
MAY 31 1991  
UNISA LIBRARY

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 64e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 11 décembre 1990, à 10 heures

Rectificatif

Pages 49/50

La page devrait se lire ainsi

NB/12

A/45/PV.64  
49/50

M. Mayorga-Cortes (Nicaragua)

Il n'entre pas dans nos intentions de présenter ici des arguments ou des opinions qui n'ont rien à voir avec la question à l'examen. Pour le Gouvernement du Nicaragua, ce qui importe le plus actuellement, c'est de souligner que le golfe de Fonseca est le centre d'une zone géographique qui appartient, sans contestation de tiers, aux trois Etats riverains, dont chacun possède une zone géographique de juridiction particulière. Les activités de l'homme dans la totalité du bassin ont dégradé l'environnement et augmenté lentement et sûrement le risque de compromettre encore davantage les ressources originales de ce bassin. A notre avis, le rétablissement de l'équilibre de la nature et la planification d'un développement continu des ressources du Golfe seraient de l'intérêt des trois Etats riverains. Utiliser le Golfe pour essayer de collaborer à la réalisation de projets conjoints ne va pas à l'encontre de la nécessité pratique de définir les zones de juridiction pour chacun des Etats riverains.